

## Réunion préalable d'information au public (RIP)

### Extension de la carrière de Lustin

#### Procès-verbal de réunion

DEMANDEUR : CIMENTERIES CBR SA - Activité Granulat SAGREX, Boulevard de France 3-5 – 1420 BRAINE L'ALLEUD

OBJET : Demande de permis unique de classe 1 en vue de l'extension de la carrière de Lustin située rue de Tailfer, 14 à 5170 Profondeville

La modération de la RIP est réalisée par PEPS Communication par le biais de Mme Bénédicte ROBERT, experte en communication. En liminaire à la réunion, Mme Robert expose les principes de base de la RIP. Il y a environ 120 personnes inscrites et présentes dans la salle de la Maison de la Culture pour cette RIP. Etant donné les mesures liées Covid, les autres personnes qui étaient intéressées par la RIP peuvent suivre celle-ci via un lien internet qui a été fourni sur le site sagrex.be (réunion disponible en direct sur internet et permettant aux participants de poser des questions en live via un « Chat »). Mme Robert rappelle également quels sont les objectifs de cette RIP mais également l'intérêt de celle-ci. La modératrice présente ensuite les différents intervenants communaux. Monsieur Florian GOOSSE : Directeur Général de la commune de Profondeville assumera la Présidence de la RIP et Monsieur Baptiste REDIVO en assurera le secrétariat.

Prise de parole du président : M. Florian GOOSSE commence par un mot de bienvenue à l'attention des participants. Il rappelle les règles de déroulement d'une RIP.

Il indique que la société Sagrex présentera son projet. Que les aspects relatifs à l'Etude d'Incidences sur l'environnement seront explicités par le bureau d'expertises « CSD Ingénieurs ». Il poursuit en indiquant que la séance se terminera par les questions/remarques/observations/alternatives des citoyens. Des réponses seront apportées ou non en séance.

M. GOOSSE rappelle également que la RIP est organisée à l'initiative de Sagrex et ceci dans le but de présenter son projet mais également de pouvoir recevoir toutes les observations/remarques du public. La législation impose de laisser 15 jours (jusqu'au 9/11/2021) aux riverains pour qu'ils puissent émettre, par courrier ou email, leurs questions/remarques/observations/alternatives à la commune avec copie à Sagrex. M. GOOSSE rappelle que le permis n'a pas encore été soumis à la commune, il faut d'abord que l'étude des incidences sur l'environnement (EIE), réalisée par CSD Ingénieurs, soit rédigée. De plus, M. GOOSSE souligne que le Collège ne répondra pas aux questions et invite les participants à la réunion à remettre leurs avis par écrit (dans le cadre de la procédure légale, i-e par un courrier/email à la commune et à Sagrex et, ce, jusqu'au 9 novembre).

Prise de parole de Mme Robert : Mme Robert présente les différents intervenants de la société SAGREX. M. Steve Denis, responsable des permis chez Sagrex, M. Taelman, directeur des opérations chez Sagrex, M. Van Landschoot, directeur du site de Lustin et Mme Maceck, responsable du développement et du maintien de la biodiversité pour le site de Lustin chez Sagrex. Mme Robert présente ensuite les intervenants de la société CSD Ingénieurs qui ont été chargés de réaliser l'EIE : M. Kevin Fontaine, directeur et Mme Bougelet, collaboratrice. Mme Robert décrit ensuite le permis qui sera mis en place d'ici quelques mois. Il s'agit d'un Permis Unique de classe 1, un permis qui attache à la fois de l'importance tant à l'aspect environnemental qu'à l'aspect urbanistique. L'aspect environnemental couvre un large panel de thématiques : effets du projet sur l'air, sur les eaux de

surface, sur la stabilité du sol, sur les nuisances sonores provoquées, etc. L'aspect urbanistique, lui, couvre les thématiques de modifications de relief du sol, d'impact sur l'aspect paysager, etc... Mme Robert s'adresse ensuite à l'assemblée de riverains en lui demandant d'écouter la présentation de projet et de ne pas juste se cambrer dans une attitude de refus sans débat possible. Comme mentionné précédemment, le public peut poser toutes les questions pour comprendre le projet et émettre des observations, suggestions, alternatives, mettre en évidence des cas particuliers. Plus il y aura de remarques, observations, questions, plus l'EIE pourra être détaillée. La RIP est entendue comme la première étape de la procédure. Cette dernière devrait durer jusque 2023 avec toute une série d'étapes à franchir. Il est possible pour les riverains d'écrire un courrier dans les 15 jours : 2 courriers à envoyer, l'un à la commune et l'autre au demandeur. Dans ces messages, devront figurer : nom, prénom et adresse complète de la personne auteur du courrier.

Prise de parole de M. Steve Denis : M. Denis commence par remercier l'ensemble des personnes participant à cette RIP et décrit brièvement sa fonction. Il commence sa présentation en mettant en exergue quelques chiffres clés :

- La carrière de Lustin a eu 100 ans cette année ;
- Sagrex est actif sur le site depuis 2009 ;
- 23ha : zone d'extraction, installations, expédition, stockage, chargement - hors carrière des Monty (stockage des stériles) ;
- Production de 300.000T/an ;
- 12 employés sur le site ;
- +/- 40 emplois indirects ;
- Exploitation par tirs de mines +/- 3 tirs/mois ;
- il reste des réserves pour +/- 6 ans d'activité restante dans le cadre du permis d'extraction actuel ;

M. Denis définit ensuite ce qu'est une carrière. Une carrière est un gisement défini par la géologie, gisement qui va être exploité pour récolter des ressources naturelles. La carrière de Lustin est située dans le synclinal de Walgrappe qui présente différentes couches de « Faménien » et de « Frasnien ». Le Faménien correspond au grès alors que le Frasnien correspond au calcaire. La dalle de Tailfer propose une roche ornementale. La carrière de Lustin est la seule carrière de Sagrex où il est possible d'exploiter du grès. De plus, ce grès semble de très bonne qualité ce qui est une valeur intrinsèque au gisement et ne peut se trouver dans n'importe quel gisement. Le grès est une roche sédimentaire qui, à l'origine, était du sable au fond de la mer. Une compression progressive de ce sable a formé une roche massive. Les caractéristiques intéressantes du grès sont sa bonne résistance à l'usure, à la fragmentation et au polissage. Il existe de nombreuses applications spécifiques : la bonne résistance permet d'utiliser ce grès sous forme de ballast de chemin de fer, la résistance au polissage permet de l'utiliser dans le revêtement routier ce qui permet d'avoir une surface qui reste adhérente. Le grès a aussi des applications dans le béton, notamment le prêt à l'emploi, le préfabriqué, les fondations, etc.



Figure 1: Gisement de Lustin

M. Denis explique ensuite que c'est le plan de secteur qui définit l'affectation du sol en carrière et que la demande d'extension va se faire en suivant ce même plan de secteur. Le permis unique de classe 1 est dû à la taille de l'aire d'extension de +- 11Ha. D'après les prévisions des géomètres, cette extension permettrait d'obtenir 28.000.000t de granulats ce qui équivaut à une activité supplémentaire de 60 ans. M. Denis présente ensuite une simulation de vues divisées (plan 3D) au cours du temps (étalés sur 35 ans) en fonction de différents points de vue.

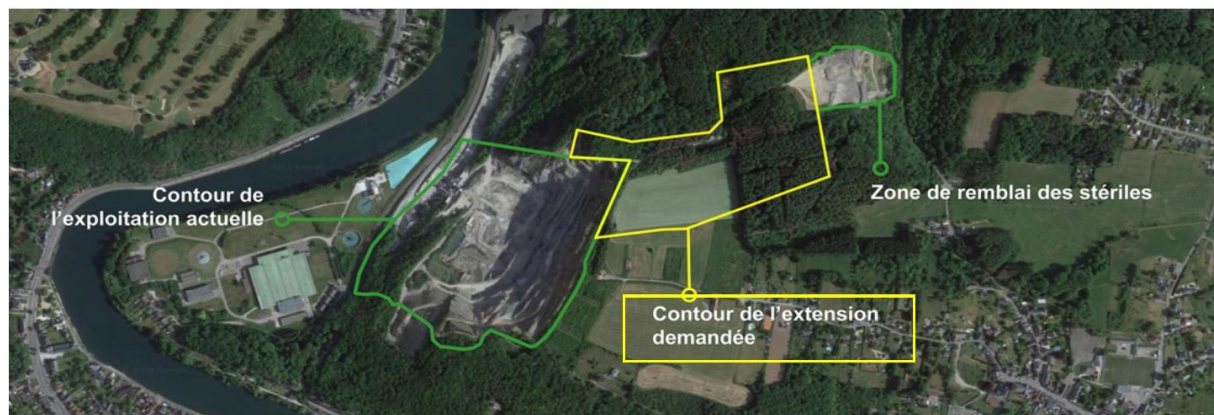


Figure 2: Etat des lieux actuel et prévisions de l'extension

Certains éléments ne changent pas quant à l'activité. Restent intangibles : le nombre de travailleurs, la production, les installations actuelles qui viennent d'être mises en place, le monitoring des tirs de mines. Il y aura toujours le même charroi car la production restera inchangée. De plus, Sagrex a la volonté de maintenir les relations avec le comité d'accompagnements qui se déroulent environ tous les 4 mois. Les concasseurs et les dépendances restent au même endroit. La gestion de la mobilité des expéditions, que ce soit par voie fluviale avec le quai de chargement (37% du transport total avec une fréquence de 1 ou 2 par semaine) ou par voie routière (67% du transport total) reste identique. Les horaires d'expéditions restent eux aussi les mêmes (transport fluvial : 7h – 17h / transport routier : 6h – 17h) quai de chargement par voie fluviale (40%), 6-17h camion et 7-17h par bateau. De manière générale, un bateau peut transporter 1.300t de matière, ce qui correspond à environ 40 semi-remorques. Les avantages du transport par voie fluviale sont d'améliorer la mobilité, de réduire les émissions CO<sub>2</sub>, de permettre l'accès de certains clients équipés d'un quai de

déchargement. Au niveau des camions, les expéditions se font via la N947, vers Rivière – Bois-de-Villers – Sambreville et vers la E411 via Mont-Godinne. La fréquence est d'environ 30-40 semi-remorques/jour. Pour améliorer le transport routier, de nombreuses choses sont faites : nettoyage périodique de la voirie, granulats lavés, recommandation du bâchage des camions, chargement de stocks et de granulats égouttés. M. Denis insiste sur l'implication de Sagrex dans la préservation de la biodiversité au sein même de la carrière, notamment par les projets LIFE dont le projet « LIFE in quarries ». Ces actions ont pour but de faire prendre conscience qu'il y a une possibilité de cohabitation avec la nature dans un site carrier en activité. M. Denis termine sa présentation par un rappel de la procédure de permis unique de classe 1 qui vient d'être lancée par Sagrex.

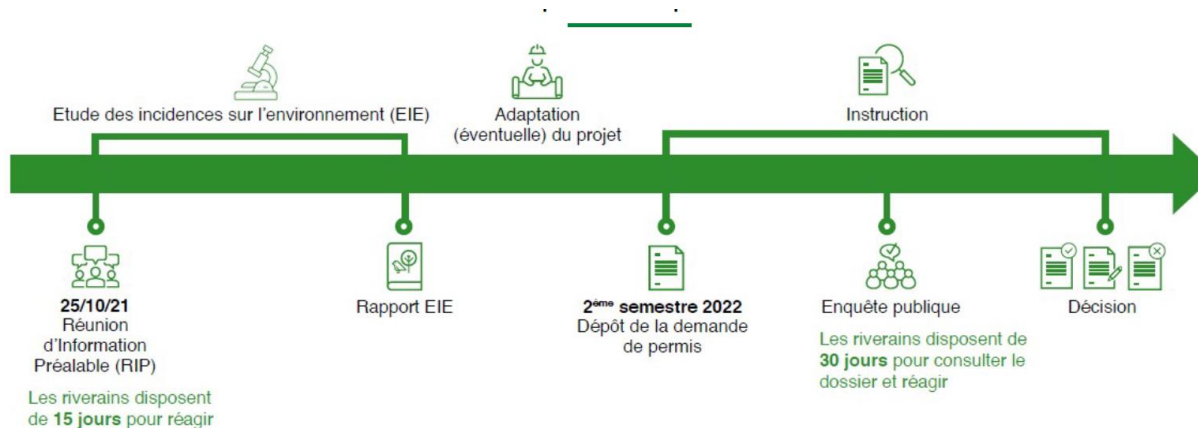


Figure 3: Etapes de la procédure dans le cadre de la demande de permis pour la carrière de Justin

RIP → EIE → Rapport EIE → Adaptation éventuelle → Dépôt du permis (instruction à la SPW) – Complétude → EP (Namur et Profondeville) → Décision par les fonctionnaires de la RW. FIN

Prise de parole de M. Fontaine (bureau d'études CSD chargé de la rédaction de la prochaine EIE) : M. Fontaine parle de l'importance d'orienter l'EIE par les remarques/observations à émettre aujourd'hui et dans les quinze jours. En effet, cela va permettre de passer de l'avant-projet au projet grâce à l'EIE. L'EIE a également pour but d'éclairer les autorités et les décisionnaires. De plus, CSD va fournir des outils d'informations simplifiés pour le grand public avec, notamment, un résumé non technique (RNT). Il est aussi important de rappeler que la société CSD Ingénieurs est un bureau d'étude indépendant qui a réalisé plus de 500 EIE sur divers types de projets.

Pour rappel, l'étude d'incidence n'est pas encore réalisée puisque CSD a besoin des remarques des citoyens pour être complètement mise en œuvre et savoir sur quelles questions travailler. L'EIE se décompose en 2 parties : évaluation environnementale de la situation actuelle et évaluation de la situation future si le permis est accordé. M. Fontaine donne ensuite des exemples des paramètres qui vont être étudiés comme les paramètres liés au sol, à l'air, à l'aspect paysager, à l'évolution des nuisances sonores, etc... Le but du bureau d'étude est de challenger tous ces paramètres et de mettre en évidence ce qui peut être amélioré. Le bureau va également se pencher sur la mise en place de certaines alternatives possibles pour atténuer certaines nuisances. Il s'agit d'un travail de plusieurs mois qui va mener, par la suite, à des recommandations pour l'auteur de projet afin de finaliser - l'avant-projet. De plus, il est nécessaire pour l'auteur de projet de tenir compte de ces recommandations (obligation légale). Dans le cas contraire, l'auteur de projet doit justifier sa décision de non mise en pratique de ces recommandations.

## Séance de questions-réponses

Prise de parole du représentant du comité des riverains (M. Thierry Decoux) :

*M. Decoux est un riverain de la carrière et est membre du comité d'accompagnement de l'actuelle exploitation du site de Lustin.* M. Decoux déplore le temps qui a été laissé aux riverains pour se préparer à la RIP. D'après le comité, il s'agit d'un manque de considération des citoyens concernés. Le comité des riverains se pose la question du timing de la mise en place de cette RIP. En effet, pourquoi la RIP a lieu en pleine période Covid alors que l'activité pourrait durer encore 5-6 ans ? De plus, le discours de la carrière, basé sur l'emploi et l'intérêt du grès, semble faux puisque le but de Sagrex est de faire du profit pour des personnes très éloignées physiquement de cette extension. M. Decoux met en avant différentes formes de nuisances avec impacts assez importants sur les maisons avoisinantes. Le comité va transmettre un document, comme le veut la législation, d'une liste exhaustive de 16 points.

Voici quelques questions que le comité aimerait poser au bureau d'étude :

Quelles est la nécessité d'une nouvelle extension ? D'autres carrières dans le Benelux ne sont-elles pas à même de fournir la même chose ou des substituts ? Qu'en est-il du modèle d'économie circulaire, adopté dans beaucoup de communes, qui préconise la réduction de l'exploitation des ressources naturelles au profit de matières recyclées ou de substitution ?

Prise de parole M. François Rousseau :

*Membre du comité de riverains et membre du comité d'accompagnement de l'exploitation actuelle de la carrière de Lustin.* M. Rousseau s'inquiète du rapprochement de la carrière vers la zone des habitations suite à l'extension. En effet, les habitats déjà touchés le seront encore plus et les autres commenceront à être dégradés. Il y aura donc un accroissement du nombre de bâtiments touchés. D'après certaines mesures, il y a 7 habitats dégradés dans un rayon de 200m et plus de 100 habitations dans un rayon de 500m. De plus, beaucoup de maisons sont en pierre et donc pas toujours bien adaptées pour résister aux nuisances provoquées par l'activité de la carrière. M. Rousseau s'inquiète aussi de voir que certains bâtiments communaux (crèches, chapelles, cimetière, etc) risquent d'être impactés par l'activité de la carrière. Pour finir, M. Rousseau aimerait que le périmètre concerné soit objectivé par l'EIE, ainsi que le nombre d'habitants touchés. De plus, les nuisances sonores et la pollution de l'air sont des paramètres à ne pas sous-estimer dans l'EIE.

Prise de parole Mme Marina Golinveau :

*Membre du comité de riverains.* Toute l'activité, de manière générale, provoque des nuisances. Mme Golinveau attire l'attention sur l'effet canyon que va provoquer l'extension de la carrière. Pour elle, il est nécessaire d'avertir les nouveaux habitants. De nombreux impacts peuvent être imputés à l'activité, notamment une dévaluation de l'aspect paysager, ce qui va avoir un effet sur l'activité touristique et l'Horeca. L'aspect paysager du haut mais également du bas de Lustin va être sérieusement impacté. Mme Golinveau émet également des reproches sur la simulation photographique des plans futurs divisés. En effet, il faudrait une simulation avec un point de vue venant de l'Est (Pré Baudot). Mme Golinveau s'inquiète également de ce que va devenir le chemin n°20 qui va être coupé en 2 lors de l'extension de la carrière alors qu'il est couramment utilisé par de nombreux usagers. Il est aussi essentiel de prendre en compte les impacts géologique et hydrogéologique. Les inondations de ces derniers mois ont mis en évidence l'importance de maintenir une couche forestière, ou en tout cas, de ne pas mettre à nu pour éviter l'écoulement trop rapide des eaux de surface. Mme Golinveau met en avant les probables impacts d'une extension sur la zone de captage de la Ladrerie, nappe phréatique qui s'étend jusque sous tout le centre du village. Une perte d'eau de la nappe phréatique a déjà été observée et une percée au milieu de la nappe entraînerait une

baisse de la nappe. Quels seront les impacts de la mise en activité de ce permis d'extension sur les bois et la stabilité du sous-sol ?

Prise de parole de M. Jean-Claude Bodart :

M. Bodart met en avant l'impact de l'effet Venturi (accélération des fluides provoquée par un mouvement) sur la population du haut de Lustin. En effet, la création d'un canyon axe Est-Sud-Ouest provoquerait des vents violents accélérés par le canyon. De plus, les vents vont fortement éroder une partie du canyon ce qui va créer de la poussière.

Prise de parole Bénédicte Demoulin :

Mme Demoulin s'inquiète de la stabilité des sols et prend en exemple ce qu'il s'est passé dans d'autres carrières. En effet, la présence de la carrière augmenterait les glissements de terrain. Mme Demoulin aimerait que les problèmes de stabilité soient étudiés dans l'EIE. Mme Demoulin veut également qu'une étude du charroi soit faite sur l'entité et les villages voisins (étude de flux sur les heures, fréquences, tonnages et voiries empruntées). De manière générale, il conviendrait d'étudier tous les paramètres liés au charroi du transport routier.

Prise de parole Christophe Marocain :

M. Marocain constate un endommagement du patrimoine privé entraînant un impact sur la valeur des maisons. Quelle peut être l'ampleur d'une perte financière d'une maison abîmée ? Quid des pertes financières de la commune (dégradation des voiries, de l'église, de la crèche) ? En effet, toutes les réparations menées par la commune suite à ces dégradations engendrent un coût pour toute la collectivité. De plus, si les maisons sont dévaluées, y aura-t-il une diminution du revenu cadastral ? M. Marocain met en évidence le refus de Sagrex de payer les taxes communales. Cela montre-t-il la non implication de Sagrex dans le bon développement de la commune de Profondeville ? Que restera-t-il du synclinal de la Walgrappe ? Pour finir, M. Marocain aimerait que l'EIE se penche sur les impacts de l'activité de la carrière de Lustin sur le Trou d'Alexandre, qui est un site de spéléologie reconnu en Belgique ?

Prise de parole de Mme Marina Golinveau :

La nature environnant la carrière a déjà été assez mise à mal par le passé, notamment par la suppression d'une zone humide qui contenait beaucoup de batraciens. Mme Golinveau demande un recensement exhaustif de la faune et la flore sur 4 saisons.

Prise de parole de M. Thierry Decoux :

L'EIE doit objectiver le bilan carbone de l'extension : production et distribution qui émettent du CO<sub>2</sub>. Les cimenteries sont un des plus gros producteurs de CO<sub>2</sub> en Belgique. De plus, la perte de végétalisation aboutit à des captations de CO<sub>2</sub> réduites. Il est essentiel de se soucier de la pérennité de la zone de captage de la Ladrerie car l'eau est une source essentielle pour la vie et donc, il faut protéger l'or bleu de Lustin.

Réponse de M. Fontaine (CSD) :

Il remercie les intervenants pour l'ensemble des questions. Cependant, ce n'est pas dans les prérogatives du bureau d'études et dans le focus de l'EIE d'étudier l'aspect bilan économique de Sagrex.

Prise de parole de M. Patrick :

Il demande que l'EIE prenne en compte la position de Boreuille par rapport à la carrière.

Réponse de M. Fontaine :

On définit des périmètres qui sont les plus appropriés et donc, Boreuille sera pris en considération.

Prise de parole de M. Georges Goossens :

*Habitant de la rue des Fonds.* Ce monsieur relève le fait que les tirs n'affectent pas uniquement le haut de Lustin mais également le bas de Lustin. Cela provoque des secousses sur la vallée en elle-même.

Prise de parole M. Goethals :

*Habitant de Courrière.* M. Goethals aimerait savoir comment on peut vérifier si les quotas de production avancés par Sagrex ne seront pas dépassés. Les camions de transport liés à l'activité de la carrière dégradent toutes les routes qu'ils empruntent (insécurité, etc). Comment diminuer les 63% de transports routiers ? Pourquoi n'y a-t-il que 37% de transport fluvial ? M. Goethals s'étonne aussi que l'enquête publique n'ait lieu que pour la ville de Namur et la commune de Profondeville. Pourquoi la commune d'Assesse n'a pas été concernée alors qu'elle subit le transport routier ? Serait-il possible d'avoir le dossier du permis sur internet ? Qu'en est-il du transport ferroviaire ?

Réponses de M. Denis (Sagrex) :

Concernant la transparence, Sagrex fournit au comité d'accompagnement toutes les valeurs de production. Pour le transport routier, ils mènent une sensibilisation des transporteurs routiers. Pour augmenter le transport fluvial, il faut 2 quais : un d'embarquement et un de débarquement, ce qui dépend exclusivement du client. Pour la partie ferroviaire, la nouvelle voirie est située sur l'ancien raccordement. Il y a des discussions avec Infrabel qui est d'accord d'accueillir le fret mais il faut un train de 22 wagons ce qui n'est pas possible pour le moment pour la carrière de Lustin. Concernant la mise en ligne du permis, M. Denis émet des réserves sur le fait que l'ensemble des documents puisse être mis sur internet.

Prise de parole Mme Robert (PEPS communication) :

En ce qui concerne les enquêtes publiques circonscrites à Namur et Profondeville, cela est dû aux directives des fonctionnaires de la Région Wallonne (Technique et Délégué). Cependant, tout le monde peut participer à l'EP mais il faut se déplacer.

Prise de parole dans le « Chat » de discussion sur internet :

Est-ce que le projet d'extension est en accord avec les valeurs du tourisme prônées par la commune de Profondeville ?

Réponse de M. GOOSSE (Commune) :

Comme dit en début de séance, la commune ne souhaite pas répondre aux questions à ce stade de l'instruction.

Prise de parole de M. Fontaine (CSD) :

L'impact sur le tourisme est un paramètre qui est pris en compte lors d'une EIE.

Prise de parole de M. Bodart :

La faune nécessite la plus grande quiétude. Est-ce que les efforts menés par Sagrex sont vraiment utiles ?



Réponse de Mme Maeck (Sagrex) :

L'activité de Sagrex n'a pas d'impact négatif sur la faune. En effet, il s'agit d'une faune différente de celle d'origine mais qui souffre moins de l'activité. Mme Maeck rappelle que la carrière de Lustin a mis en place un projet « Life in Quarries » pour justement redynamiser la biodiversité suite aux activités de la carrière.

Réponse de M. Fontaine (CSD) :

Cet aspect-là aussi est pris en compte dans le cadre de l'EIE.

Prise de parole de M. Bodart :

Lors du début de la carrière, des vestiges archéologiques ont été détruits. Comment bien appréhender la valeur archéologique du site mais également ce qui sera détruit si le projet d'extension voit le jour ?

Réponse de M. Fontaine (CSD) :

L'aspect archéologique sera également pris en considération.

Prise de parole de M. Marc Dehareng :

*Habitant pré Baudot.* M. Dehareng est préoccupé par la sécurité. En effet, il semble que de nombreux éboulements, effondrements, coulées de boues (carrières de Rebecq et Yvoir) ont eu lieu non loin des carrières. Ce genre de problème est arrivé en France et au Portugal. En Allemagne, à Erfstadt, un éboulement a provoqué la mort de 100 personnes. Il se peut donc que la carrière ait un impact sur la structure et donc la sécurité du sol. Il semblerait également que le stockage des stériles pose des problèmes. Dans quelle mesure Sagrex peut-il rassurer les habitants des fonds de Lustin ? Qu'en advient-il lors de catastrophes ? Qui dédommage les personnes sinistrées ? Est-il possible de faire une quantification des risques ?

Réponse de M. Denis (Sagrex) :

En ce qui concerne la gestion des stériles, il s'agit de la zone de stockage de l'ancienne carrière des Monty. Il y a quand même une réflexion pour stocker les stériles au niveau de la fosse actuelle. Une solution peut être amenée au travers de l'EIE.

Prise de parole de M. Fontaine (CSD) :

Pour ce qui concerne la stabilité et quantification des risques, cela fait partie des paramètres qui seront pris en compte. Pour répondre à la question de la responsabilité, si le permis est délivré et que les sinistres sont générés par l'activité de Sagrex, c'est Sagrex qui sera tenu responsable.

Prise de parole Marcel Guillaume :

M. Guillaume déplore le peu d'information sur la biodiversité. De plus, d'après le plan en 3D exposé précédemment, il semblerait que l'extension dans la partie Sud s'approche d'une zone Natura 2000 et SGIB. Que compte faire Sagrex pour ne pas toucher à ces zones protégées ?

Réponse de M. Fontaine :

Le bureau d'études a déjà commencé à prendre certaines mesures et informations en amont de la réunion, notamment en reprenant des données et études provenant d'autres ASBL pour renforcer la complétude des données obtenues.



Prise de parole de M. Gaston Hénuzet :

*Habitant de Bois-de-Villers.* M. Hénuzet fait remarquer que le développement économique ne se fait pas uniquement via le développement des entreprises mais que le développement d'une région peut également se faire via le tourisme. Il fait également remarquer que la carrière de Lustin est la seule carrière présente en bordure de Meuse entre Namur et Hastière. Une carrière défigure l'aspect paysager ce qui a pour effet de réduire le tourisme et l'Horeca.

Prise de parole M. Hugues De Montjoie :

M. De Montjoie propose quelques pistes pour l'EIE :

Est-ce que Sagrex est certifié ISO 9001, 14001 ou EMAS ? Y-a-t-il une utilisation des meilleurs procédés techniques (mtd) ?

Il faut que tous les permis précédents soient accessibles aux citoyens.

Quelle est la teneur en silice cristalline de la pierre ?

Les pm 2.5 sont potentiellement cancérigènes (OMS). Quel va être le seuil dans les envolées de poussières ? 0,22 microgrammes par m<sup>3</sup> ?

Est-il possible d'avoir une modélisation de la diffusion de ces poussières dans les environs ?

En ce qui concerne les poussières respirables, serait-il possible de faire un monitoring de ces poussières (modèle de dispersion) ?

En ce qui concerne les vibrations, va-t-on placer des capteurs dans les immeubles avoisinants ?

Procèdera-t-on à un inventaire des maisons avoisinantes aux frais du carrier ?

La ville d'Andenne a imposé la réfection de toutes les infrastructures à une carrière même si les vibrations sont basses car ils ont fait le lien entre la dégradation des infrastructures et l'activité de la carrière.

Qu'en est-il de la gestion des stériles ?

Ne faudrait-il pas faire une évaluation du patrimoine pour voir l'impact de l'activité de la carrière ?

En fin d'exploitation, est-ce que Sagrex a des idées pour le réaménagement du site ? Généralement, c'est à l'initiative des autorités et il faudrait y inclure les citoyens pour participer à la réflexion.

Prise de parole de M. Simon :

M. Simon aimerait des éclaircissements quant au plan de mobilité de Sagrex. En effet, il y aurait des passages de camions vides à 4h du matin. M. Simon demande de la transparence de la part de Sagrex.

Réponse de M. Van Landschoot (Sagrex):

M. Van Landschoot va se renseigner auprès des transporteurs actifs. Ceux-ci n'ont pas une flotte excessive au démarrage à 6h. Ils ne desservent pas la seule carrière de Lustin dans les environs.

Réponse de M. Fontaine (CSD) :

Un comptage du charroi rue des 4 arbres et rue E. Falmagne sera réalisé dans l'EIE.

Prise de parole XXXX :

Y-aura-t-il une partie concernant la réhabilitation du site après dans le permis ?

Réponse de M. Denis (Sagrex) :

L'exploitant est tenu de mettre en évidence le réaménagement et d'en évaluer le cout. Ceci donne lieu à un cautionnement via garantie bancaire en cas de défaillance. C'est prévu par la législation. Le projet de réhabilitation figurera dans le permis final et sera établi en fonction de l'EIE.

Prise de parole M. Michel Fautsch :

Habitant de Lesve. Une carrière en activité a un impact sur la biodiversité mais une carrière abandonnée a aussi des impacts sur la biodiversité. Si le permis n'est pas délivré, est ce que le plan de réaménagement sera quand même mis en place ? M. Fautsch demande à ce que l'EIE étudie la différence de biodiversité entre celle présente dans 6 ans et celle présente après 60 ans d'activité. Il se peut qu'il n'y ait plus assez d'effectifs dans 60 ans pour certaines espèces pour recoloniser cette aire. Quelle serait la compensation après 60 ans ? A noter qu'une carrière à l'abandon peut avoir un bel impact pour une progression de la biodiversité.

Prise de parole Mme Bernadette Van Gameren :

*Habitante de Boreuille.* Il y a d'importantes nuisances sonores de l'autre côté de la Meuse. Quelles mesures Sagrex peut-il prendre pour limiter les nuisances, que ce soit au niveau de la source ou bien par une modification des horaires de travail ? Va-t-on prendre en compte des zones horaires de transition 6-7 et 19-22 ? Boreuille subit les nuisances jusque 22h. Les nouvelles carrières sont soumises à de nouvelles normes en matière de décibels.

Prise de parole de M. Taelman :

Sagrex prend bonne note des remarques concernant les nuisances sonores ressenties de l'autre côté de la Meuse. Des études sonores ont déjà été mises en place à l'heure actuelle. Cela a déjà mené à la modification du bardage de protection sonore.

Prise de parole M. XXXX :

Ce monsieur est étonné de la non connaissance des vestiges archéologiques de la part du bureau d'étude. En effet, ce problème avait déjà été mentionné dans les premières demandes (1995-1999) dans la partie des considérants. Le site archéologique est en dehors du périmètre de l'extension telle que réduite. Est-ce que le bureau d'étude a pris connaissance des précédentes remarques ? Ce monsieur fait également remarquer que les premières EIE étaient de mauvaise qualité et, donc, il faut faire attention. Une autre remarque concernait la digue d'isolement qui n'est pas à la mesure de ce qui fut prévu par le permis au bout de la rue Covis. En effet, celle-ci a été plantée trop tard. Il n'y a donc pas eu de respect du deal de l'époque. C'est un exemple parmi d'autres choses que Sagrex n'a pas respecté dans le permis. Comment Sagrex va-t-il faire pour rendre la confiance aux citoyens vu ces non respects ? Pourquoi aucune autorité ne les oblige à respecter les règles ?

Réponse de M. Fontaine (CSD) :

La prise en compte du respect des zones tampons sera opérée avec vérification des nuisances provoquées.

Prise de parole de M. Jean-Claude Bodart :

M. Bodart estime que la simulation 3D présentée plus tôt dans la soirée n'est pas en accord avec la réalité. Serait-il possible que le bureau d'étude réalise une simulation 3D complète avec plus de points de vue et que celle-ci soit disponible pour les riverains ?

Prise de parole de M. Fontaine (CSD) :

Une simulation 3D pourra être refaite dans le cadre de l'EIE.

Question d'une personne du « chat » de discussion qui construit une maison rue Monty :

Est-ce que ma maison risque de subir des dégâts suite aux vibrations venant de la carrière ?

Prise de parole de M. Fontaine :

L'impact du projet sur la stabilité des habitations, qu'elles soient privées ou publiques, sera analysé dans l'EIE.

Prise de parole Mme Estelle Alière :

*Habitante de Rivière.* Médecin membre de la Cellule de la Médecine de la santé environnementale. Y-a-t-il des médecins spécialistes en médecine environnementale dans le groupe CSD ? Est-ce que les principes de précautions seront appliqués ? Le bruit est un facteur de risque cardio-vasculaire majeur, or, les mesures sont très complexes à effectuer. Comment CSD va étudier cette problématique complexe ?

Prise de parole de M. Fontaine :

Il n'y a pas, au sein de CSD, de médecin spécialisé dans la santé environnementale mais nous travaillons avec des spécialistes de cette matière lorsqu'il est nécessaire d'étudier cette thématique pour certains projets.

Prise de parole de Mme Catherine Charlier :

Ce projet aura un impact sur le patrimoine naturel et paysager exceptionnel. Comment le bureau d'étude va mesurer ces impacts ? Au niveau des touristes, il y en a différentes catégories qu'ils soient liés à la Meuse, à l'Horeca, aux hébergements, etc... Et ce tourisme-là est quantifiable mais qu'en est-il de la valeur du paysage, comment opérer une mesure de son altération ?

Prise de parole de M. Fontaine :

Il y a des méthodes de travail connues et reconnues. On procède par des simulations de manière à créer des points de comparaison avec la situation actuelle. Le bureau d'étude apporte des visions, des simulations et après, chacun se fait son idée.

Prise de parole de M. Thierry Decoux :

Il sollicite les participants de se manifester pour rejoindre le comité.

Mot de fin de Mme Robert :

La réunion s'est très bien déroulée, dans un esprit constructif. Elle a été très instructive pour tous.

**Légende :**

XXXX → La personne intervenant ne s'est pas présentée/nom inaudible même sur la vidéo de la partie questions-réponses